

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Véronique Grenier](#)

<https://www.cadre21.org/membres/6fe3dcc7ec5391214b4cd6cb>

Date d'obtention : 2020-10-12 15:34:11

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Il est tout d'abord important, d'accueillir le jeune sans jugement et être à l'écoute (réconfortant). Prendre le temps d'expliquer la démarche et de le rassurer afin d'éviter qu'il ou elle se sente coupable et qu'il ou elle est une mauvaise image. Que nous allons l'aider et trouver des solutions. Par la suite, nous procédons à la cueillette d'information sur l'amorce, la nature, les intentions et les circonstances et l'étendu de la propagation des images. Valider si il y a d'autres jeunes d'impliqués. Rencontrer les jeunes qui pourraient avoir d'autres informations. Valider les interventions en lien avec les règles de l'école. Si nous constatons que le comportement ou la situation est un acte malveillant et que le jeune est à l'école. Nous le rencontrons pour expliquer la situation mais nous confisquons aussi son cellulaire mais pas d'évaluation. Par contre, si c'est un acte impulsif, nous terminons l'évaluation, confisquons le cellulaire et contactons la police par la suite. Nous devons par la suite, contacter les parents.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

3 situations différentes qui présentent des interventions différentes à faire selon si c'est le jeune qui se présente, son parent ou bien si l'intention est malveillante. Le protocole est enclenché si la victime ou une amie de la victime vient dénoncer mais elle doit être présente à l'école. Sinon si c'est un parent, nous le référons au service de police. L'important est toujours d'assurer le plus rapidement possible l'intégrité physique et psychologique de la victime. Déclencher le protocole sexto et faire l'évaluation afin de recueillir le plus d'informations possibles. Important de ne jamais regarder les images car c'est une infraction. Si les jeunes ne collaborent pas, toujours référer à la police. Les intervenants ne sont pas mandataires du service de police dont ils ne peuvent pas nous contacter pour qu'on poursuive ou rencontre d'autres élèves dans une situation.



Au coeur de votre stratégie #DevProf

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

cela dépend ce que nous entendons par délicate. Si délicate veut dire d'être soucieux, c'est le premier contact avec la victime. Prendre le temps de la rassurer que nous sommes présents pour l'aider. Mais si délicate veut dire faire attention, je dirais probablement lorsqu'on doit récupérer les informations sur la situation ou confisquer les cellulaires. Je crois que l'approche doit être délicate du début à la fin.